

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

LES POINTS ESSENTIELS

Commission générale du 19 novembre 2024

Conseil municipal du 28 novembre 2024

Présentation de M. François CHAUVIN
Conseiller délégué en charge des finances

Le contexte règlementaire

- En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT et en lien avec l'instruction budgétaire et comptable M57 un débat d'orientation budgétaire doit se tenir en conseil municipal dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget primitif;
- Une délibération est requise pour prendre acte de la tenue du débat.
- Le rapport d'orientation budgétaire, qui sera joint à la délibération précitée, est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la séance au cours de laquelle le débat aura lieu.

Préambule

- Le Rapport d'orientation budgétaire s'articule autour de 4 parties
 - Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales.
 - Des éléments d'information sur le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement.
 - Une présentation de la situation budgétaire de la commune.
 - Les éléments de prospective et de stratégie financière guidant l'élaboration du budget 2025
- Cette présentation a pour finalité, avant d'engager le débat, de faire ressortir les points essentiels du rapport d'orientation budgétaire.

PARTIE 1

LE CONTEXTE MACRO- ÉCONOMIQUE ET LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Le contexte macro-économique

- En 2025, quatre ans après le début des crises sanitaire et énergétique, la croissance mondiale devrait se stabiliser à un rythme modéré et l'inflation devrait poursuivre son repli malgré la persistance de tensions géopolitiques et commerciales.
- Au niveau mondial, selon l'OCDE (*septembre 2024*) :
 - *La croissance du PIB mondial fait preuve de résilience avec une croissance estimée à +3,2% en 2024 et en 2025.*
 - *Elle devrait s'accompagner d'une poursuite de la désinflation, d'une amélioration des revenus réels et d'une politique monétaire moins restrictive*
- Au niveau national, la Banque de France (*septembre 2024*) :
 - *Projette une inflation (IPCH) qui s'établirait à + 2,5 % en 2024, et qui se replierait à + 1,5 % en 2025 et resterait modéré à + 1,7 % en 2026.*
 - *Projette une croissance du PIB à + 1,1 % en 2024 et +1,2% 2025 tirée par la consommation des ménages, puis à + 1,5 % en 2025.*

Les finances publiques locales

- La situation des finances locales a été plus difficile en 2023 que les deux années précédentes, marquée par une épargne brute des collectivités locales en net recul (-9 %) par rapport à 2022.
- L'année 2024 ressemblera, selon la banque Postale, beaucoup à 2023 :
 - *Un autofinancement en baisse pour tous les niveaux de collectivité*
 - *Malgré tout, l'investissement resterait particulièrement dynamique +7%, hausse traditionnelle de fin de mandat et justifiée également par les impératifs de la transition écologique (apparition annexe budget vert).*
- Quelles perspectives pour 2025 et les années suivantes ?
 - *Améliorer l'efficacité de l'action publique locale et à rendre l'organisation territoriale plus lisible pour les citoyens (rapports Woerth et Ravignon),*
 - *Une fiscalité moins dynamique : revalorisation forfaitaire de bases, droits de mutation en baisse, faible croissance de la TVA,*
 - *Des dépenses orientées vers la transition écologique.*

PARTIE 2

LE PROJET DE LOI DE FINANCES

POUR 2025

*PLF 2025 dans sa version initiale
enregistrée à la Présidence de l'Assemblée
Nationale le 10 octobre 2024*

Le PLF 2025 et les mesures intéressant plus particulièrement les collectivités locales

- Déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024, actuellement en cours d'examen, promulgation du texte, prévue pour fin décembre 2024.
- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**
 - Revalorisation qui devrait se situer entre 1,5 % et 1,8 % (évolution de l'IPCH entre novembre N-1 et novembre N)
- **La DGF**
 - L'article 29 du PLF 2025 fixe le montant de la DGF allouée aux collectivités locales à 27,24 mds €, stable en euro courant pour 2025.
 - Progression des dotations de péréquation, notamment DSU et DSR par redéploiement de la dotation forfaitaire

Le PLF 2025 et les mesures intéressant plus particulièrement les collectivités locales

■ **Le FCTVA**

- ❑ Aujourd'hui fixé à 16,404%, le taux du FCTVA passerait à 14,850% à partir du 1er janvier prochain.
- ❑ Disparition de la prise en compte de certaines dépenses de fonctionnement.

■ **Les dotations de soutien à l'investissement**

- ❑ Le "fonds vert" est affiché en recul de 60% (de 2,5 à 1 milliard d'euros), les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, ...) sont, elles, maintenues.

■ **CNRACL – taux de cotisation employeur**

- ❑ Mesure en dehors du PLF 2025 (PLFSS 2025) mais ayant un impact considérable sur les collectivités territoriales – hausse de 4 points

PARTIE 3

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Principales données rétrospectives

- Une clôture de l'exercice 2022 « sous tension »
 - Un effet ciseau assez rude sur la section de fonctionnement
 - Une dégradation sensible du taux d'épargne brute, qui s'établit à 9,38 %
 - Malgré la comptabilisation du « filet de sécurité »
 - Une érosion de la capacité de désendettement
 - Toutefois la solvabilité de la Commune (capacité de désendettement) reste éloignée des zones de danger

Principales données rétrospectives

- Un exercice 2023 toujours sous contrainte,
 - Un taux d'épargne qui se dégrade à 6,59%
 - Disparition du filet de sécurité alloué par l'Etat
 - Poursuite de tension sur les prix : énergie et poids des mesures salariales
 - Une capacité de désendettement qui augmente
 - La trajectoire dynamique des dépenses d'équipement
- L'exercice 2024 devrait bénéficier des efforts de gestion engagés en 2023, et donner lieu à amélioration notable des différents ratios financiers.

Des efforts de gestion engagés

- Gestion des ressources humaines :
 - ❑ Diminution ciblée de moyens de plusieurs services
- Plan énergie :
 - ❑ Baisse des consommations sur les équipements de l'ordre de 23%
- Rationalisation du patrimoine :
 - ❑ Fermeture de la maison des associations
 - ❑ Responsabilisation des usagers sur les fluides
 - ❑ Partage des espaces
- Sobriété poursuivie sur les dépenses de réception et de communication

Des efforts de gestion

- Une révision du Programme Pluriannuel d'investissement :
 - ▣ Etalement des opérations dans le temps.
- Des indicateurs projetés qui s'améliorent

	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	projeté			
	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFU2025	CFU2026	CFU2027
Taux d'épargne brute	12,22%	16,28%	9,38%	6,59%	8,59%	8,88%	9,47%	10,17%
capacité de désendettement	3,80	3,33	6,33	11,08	9,39	9,54	8,84	7,56

PARTIE 4

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BP 2025

Lignes directrices - Synthèse

- La trajectoire financière projetée ici a été construite **avant** l'épisode cévenol et les inondations du 17 octobre 2024 et avant les importants dégâts auxquels la commune va devoir faire face.
- Des coûts/dégâts 2024 non indemnisables : nettoyage, curage, mobilisation des équipes... pour environ 200 000 €
- Des dégâts évalués en première intention à 5 M€.
 - Dégâts sur les voiries (avenue S.Veil, avenue de l'Europe et espaces attenants, centre-ville, passerelles, aires de jeux, mobilier urbain) : 2 M€
 - Dégâts sur les berges, notamment en amont et en aval de la couverture de la Deûme : 2 M€
 - Autres dégâts (patrimoine bâti, démolitions / réaménagements lourds, etc...) : de l'ordre de 1,5 M€.

Lignes directrices - Synthèse

- Dans un contexte de tensions inédites qui perdurent sur les finances locales en lien avec le contexte national de recherche de réduction des déficits publics, cette trajectoire se voulait prudente.
- La préparation budgétaire 2025 devra s'inscrire dans une double perspective :
 - Poursuite de la stratégie financière établie en 2023, en vue de garantir une trajectoire financière robuste jusqu'à la fin du mandat, de nature à assurer la solvabilité financière de moyen et long termes de la collectivité ;
 - Prise en compte des dégâts, sur la base des études actuellement diligentées auprès du CEREMA, et des compensations financières qui seront attribuées par les assurances, l'Etat (mécanisme de DESC et de complément annoncé par la DETR/DSIL 2025).

Lignes directrices - Synthèse

- **La trajectoire financière - 4 objectifs principaux**
 - ❑ Le rétablissement progressif du niveau du taux d'épargne brute
 - ❑ La révision du plan pluriannuel d'investissement (hors dégâts inondations)
 - ❑ Une limitation de l'encours de dette sous les 20 M€ en fin de période
 - ❑ La préservation de la capacité de désendettement maintenu sous le seuil d'alerte des 12 ans

	Estimation	Projection		
	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2026	CFU 2027
Recettes de fonctionnement hors C775	23 871 979,00 €	24 202 766,89 €	24 683 046,68 €	25 177 749,66 €
Dépenses de fonctionnement	21 821 885,61 €	22 052 633,96 €	22 344 951,46 €	22 617 707,02 €
Dépenses d'équipement	7 100 000,00 €	8 068 000,00 €	5 578 000,00 €	2 972 000,00 €
Dette au 31/12/n	19 249 049,29 €	20 510 850,02 €	20 666 789,99 €	19 351 955,59 €
Epargne brute	2 050 093,39 €	2 150 132,93 €	2 338 095,22 €	2 560 042,64 €
Taux d'épargne brute	8,59%	8,88%	9,47%	10,17%
Capacité de désendettement	9,39	9,5	8,8	7,6

- Mais des dépenses de fonctionnement potentiellement sujettes à évolution au regard des inondations du 17 octobre dernier

Lignes directrices - Synthèse

■ La politique fiscale

- Maintien des taux d'imposition en vigueur
- Travail partenarial avec la DGFIP pour optimiser les bases d'imposition

■ Maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement

- Poursuite des mesures de rationalisation entreprises en 2024,
- Une attention particulière sera portée aux dépenses sensibles à l'inflation,
- Hors contraintes spécifiques, l'enveloppe des charges à caractère général sera équivalente aux réalisations constatées en 2023 ou 2024.
- Un pilotage resserré des effectifs et par conséquent de la masse salariale.
- Des concours aux associations maintenus à leur niveau 2024 (*hors dispositif conventionnel de revalorisation*)

Lignes directrices - Synthèse

■ Le plan pluriannuel d'investissement révisé

PPI agrégé - rapport d'orientation budgétaire 2025 - 16/10/2025	2025	2026	2027
Acquisitions / études / subventions d'équipement	400 000 €	600 000 €	400 000 €
Rénovation - extension poste de police municipale	350 000 €		
Investissement courant dans les bâtiments	1 070 000 €	370 000 €	370 000 €
Opération de rénovation de l'école des Cordeliers	3 200 000 €	2 000 000 €	400 000 €
Quartier de Cance - espaces publics et ascenseur	440 000 €	280 000 €	
Opérations sur voirie et espaces publics	1 008 000 €	1 238 000 €	1 522 000 €
Rénovation éclairage public	70 000 €	70 000 €	240 000 €
Plan de végétalisation	150 000 €	150 000 €	150 000 €
PNRQAD	700 000 €	810 000 €	
Vidéoprotection / Sécurisation des bâtiments	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Autre	100 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL	7 498 000 €	5 578 000 €	3 142 000 €

- ❑ 16,6 M€ d'investissement, soit 5,5 M€ en moyenne annuelle
- ❑ 4,26 M€ d'emprunts nouveaux
- ❑ 6 M€ de subventions d'investissement à mobiliser

Lignes directrices - Synthèse

- **Opérations d'investissement les plus significatives**
 - ❑ La rénovation de l'école des Cordeliers, pour un montant estimé à 6,4 millions d'euros ;
 - ❑ La finalisation de l'opération PNRQAD avec notamment le rachat des tènements concernés à l'Epora pour 1,5 million d'euros ;
 - ❑ Des opérations de voirie et d'espace public pour 4,7 Millions d'euros ;
 - ❑ Le plan de végétalisation, pour 450.000 euros au total ;
 - ❑ La mise aux normes du stade de Vissenty, pour 390.000 euros.
- **Un PPI sans doute à revoir** dans les semaines à venir afin de faire face à de nouvelles urgences, et prendre en compte les travaux qui devront être réalisés pour remettre en état voiries et bâtiments communaux touchés par les inondations.